

De la définition du handicap dans le code de l'action sociale et des familles ou CASF

Actualité législative publié le 08/11/2020, vu 334 fois, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit](#)

De la définition du handicap dans le code de l'action sociale et des familles ou CASF

CASF, dila, légifrance au 8/11/2020 :

Article L114

Création Loi n°2005-102 du 11 février 2005 - art. 2 (M) JORF 12 février 2005
Modifié par Loi n°2005-102 du 11 février 2005 - art. 2 (V)

Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.